

# Compte-Rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole du 09 Novembre 2021

## Ecole Primaire Simone Veil à Osselle-Routelle

### **Les élues présentes :**

Mme Anne OLSZAK maire d'OSSELLE-ROUTELLE et présidente du SIVOS du RPI des Trois Moulins  
Mme Sandrine GRAPPEY adjointe à la mairie d'Osselle-Routelle et élue au SIVOS  
Mme Ingrid TISSOT élue à la mairie de Roset-Fluans

### **Les enseignantes présentes :**

Mme Marie-Ange GAIHIER (PS – MS) Directrice de l'école primaire  
Mme Sandrine JUIF-RIBEIL (MS - GS)  
Mme Myriam NAUD (GS-CP)

### **Les représentants des parents d'élèves présents :**

#### **Titulaires:**

Mme Anne DESTAING  
Mr Jérôme GARCIA  
Mme Ingrid TISSOT

### **Ordre du jour:**

- 1 - Réglementation à propos des élections et des conseils d'écoles dans les RPI  
Rôle du conseil d'école
- 2 - Choix du mode de scrutin et choix de se regrouper en un seul conseil d'école dans le RPI
- 3 - Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
- 4 - Règlement intérieur de l'école
- 5 - Effectifs 2021-2022
- 6 - Comptes des coopératives scolaires
- 7 - Activités Pédagogiques complémentaires (APC)
- 8 - P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs
- 9 - Projets pédagogiques
- 10 - Questions matérielles et diverses
- 11- Date du prochain conseil d'école

### **1 - Réglementation à propos des élections et des conseils d'écoles dans les RPI.**

#### **Rôle du conseil d'école**

Chaque école doit procéder à la tenue d'un conseil d'école (le RPI n'ayant pas d'existence légale).  
Le premier Conseil d'École de l'année a donc lieu séparément pour chacune des deux écoles.  
Les maires des deux communes, les enseignants du RPI et les représentants des délégués des parents d'élèves doivent se réunir au moins une fois par trimestre. L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription et le D.D.E.N.(Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) peuvent y assister.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, le projet d'école, donne son avis, présente des suggestions sur le fonctionnement des écoles et pose des questions concernant la vie scolaire (activités pédagogiques, restauration scolaire, accueil, protection et sécurité des enfants...).

## **2 - Choix du mode de scrutin et choix de se regrouper en un seul conseil d'école dans le RPI:**

Le vote a lieu à main levée.

Le conseil s'est prononcé en faveur de la réunion d'un seul conseil d'école à l'avenir pour les deux écoles du RPI.

## **3 - Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:**

Les élections ont eu lieu le vendredi 08 Octobre 2021.

Les résultats ont fait l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée de l'école.

Sur 75 enfants scolarisés, cela représente 125 inscrits. Sur ces 125 électeurs, 71 ont voté, ce qui fait un taux de participation de 56,80% des électeurs.

### Ont été élus en tant que titulaires :

Mme Anne DESTAING	06 47 33 44 94	dest.anne@yahoo.fr
Mr Jérôme GARCIA	06 63 57 62 42	jeromgarcia@gmail.com
Mme Ingrid TISSOT	06 88 29 89 81	tissot.ing@gmail.com

Toutes les questions, que vous souhaitez poser, **relatives à la vie de l'école**, peuvent leur être transmises.

## **4 - Le règlement intérieur de l'école:**

C'est le Règlement Départemental des écoles publiques, qui est en vigueur dans le Doubs.

Une note de rentrée a été diffusée aux parents des élèves de l'école primaire.

Le Conseil d'Ecole approuve la diffusion de cette note de rentrée et du Règlement Intérieur propre au RPI, ainsi que la Charte de la Laïcité.

## **5 - Effectifs 2021- 2022:**

Au 09 novembre 2021, on dénombre 75 élèves :

- 21 PS et 5 MS dans la classe de Mme GAIHIER (26 élèves)
- 11 MS et 14 GS dans la classe de Mme JUIF-RIBEIL (25 élèves)
- 12 GS et 12 CP dans la classe de Mme NAUD (24 élèves)

*Prévisions: 12 PS pour la rentrée 2022*

## **6 - Comptes des coopératives scolaires:**

Les 2 coopératives scolaires sont affiliées à l'Office Central de Coopération à l'École (O.C.C.E.), organisme qui contrôle les comptes de l'école.

Les comptes de coopératives sont domiciliés au Crédit Mutuel, à Saint-Vit.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, **2721,82 euros** sont disponibles sur le compte de la coopérative des 2 classes maternelles de l'école, (OCCE 25 C S 303).

L'argent de la coopérative permet de financer, par exemple:

- des livres pour étayer la bibliothèque de chaque classe
- l'achat des chocolats pour Noël
- l'achat d'œufs de Pâques

- l'achat de petites fournitures pour les activités pédagogiques manuelles (élastiques de masques, cartes à gratter, pochoirs, colle forte, gobelets et assiettes en carton...)
- l'achat d'ingrédients pour la confection des galettes des rois, de la pâte à crêpes, de soupes et de gâteaux
- le spectacle de marionnettes à Noël
- une partie de la sortie de fin d'année et les transports pour les 3 sorties USEP
- l'achat de graines pour les oiseaux en hiver
- des jeux mathématiques

La coopérative de la classe de GS/CP, (OCCE 25 C S 273), affiche un solde positif de 1605,82 euros, au 01/11/2021.

## **7 - Aide personnalisée aux élèves ou activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Il s'agit d'un atelier comprenant 4 à 6 élèves. Les élèves participant à ces ateliers sont choisis par les enseignantes, en fonction des besoins de chacun et avec l'accord des parents.

Les APC ont lieu les mardis et jeudis de 12h50 à 13h20.

En maternelle, c'est un atelier « Histoires et Contes du patrimoine », dans lequel **le langage oral** est privilégié et au cours duquel l'enseignante raconte ou lit une histoire aux élèves et la leur fait restituer en les questionnant sur les personnages, la structure et le sens du récit: De quoi vous souvenez-vous? Est-ce que vous n'avez rien oublié? Que faut-il retenir de plus important? Quelle est la morale de l'histoire, s'il y en a une?

Les horaires des ateliers ont été validés par Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Mme NAUD fait travailler ses élèves de GS, sur la reconnaissance des lettres en capitales et en script, et les CP sur le langage oral, pour améliorer la participation à des échanges collectifs, la reconnaissance des sons et leur écriture, entre autres.

**Nous rappelons aux parents, que le transport des enfants reste à leur charge.**

## **8 – P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté ) face aux incendies, aux risques majeurs, aux attentats/intrusions**

Il s'agit du plan particulier de mise en sûreté, face aux risques majeurs, que constituent les risques nucléaires, chimiques, les inondations, les tempêtes, les attentats ou intrusions,... Tous les établissements doivent le mettre en place à la suite de la catastrophe AZF à Toulouse, notamment.

Des consignes supplémentaires ont été données, afin de se préparer à se protéger en cas d'attaque terroriste et un guide de bonnes pratiques a été remis aux directeurs d'écoles.

Les enseignantes insistent sur la nécessité d'informer les familles qu'en cas de risque majeur, **il est interdit de venir chercher les enfants et de téléphoner à l'école.**

Les informations seront données à la radio quant au moment de la levée de l'alerte.

Des exercices d'évacuation et de confinement sont organisés au cours de l'année, un exercice académique est prévu pour le mois de décembre.

Le Conseil d'école valide et signe le plan de mise en sûreté.

Des alarmes visuelles en cas d'intrusion ont été installées dans les trois classes, comme à l'école de Roset-Fluans. Mme OLSZAK précise qu'un panneau pour matérialiser le point de rassemblement sera installé et elle souhaite aussi retravailler le plan d'intervention.

## **9 – Projets pédagogiques:**

Pour les deux classes PS/MS et MS/GS, un **spectacle de marionnettes de la Compagnie des Trois Chardons**, « **L'ARBRE ROUX** », aura lieu le Mardi 23 Novembre 2021, après-midi, dans la salle de motricité.

Quatre euros par enfant sont versés par le SIVOS du RPI, pour financer une partie du spectacle (450 euros), le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire.

La classe de GS/CP assistera à un spectacle musical « **Anima** » le vendredi 26 novembre 2021, à 9h30, aux Forges de Fraisans,(240 euros).

### **USEP (Union sportive à l'École Primaire)**

1 seule sortie sur 3, athlétisme au stade Léo Lagrange à Besançon ou randonnée à Noiron, a eu lieu l'année scolaire 2020/2021.

Les 3 classes de l'école sont inscrites à l'USEP. Les cotisations (7,60 euros par élève), sont financées par le SIVOS du RPI des 3 Moulins, et le transport (100 euros pour un car, pour aller à Saint-Vit), par l'APE et la coopérative scolaire.

Nous remercions l'Association des Parents d'Elèves (APE) du RPI des 3 Moulins, qui a versé cette année 350 euros à chaque classe, pour financer les projets pédagogiques.

Les 2 classes PS/MS et MS/GS ont participé, le vendredi 15 octobre 2021, à Saint-Vit, au stade Doussot, à leur 1<sup>ère</sup> rencontre sportive, course longue.

Des autres (2 ou 3) sorties auront lieu au cours de l'année scolaire, en mars/avril et juin/juillet, en athlétisme, équilibre et randonnée, pour les 3 classes.

**PROJET ŒUVRES A L'ÉCOLE avec l'ASCAP** (Association Sportive et Culturelle des Automobiles Peugeot), des peintures seront présentées aux élèves du RPI, puis étudiées et chacun produira à son tour son œuvre, sur **le thème de l'animal, cette année**, et ainsi les 6 classes du RPI pourront présenter une exposition commune, au printemps 2022.

La **bibliothèque d'Osselle-Routelle** continue à déposer à chaque période une caisse de livres dans chaque classe et on la remercie.

Les 3 classes assisteront à **4 animations des étudiants en santé (soins infirmiers, médecine), sur l'Hygiène des Mains et Bucco-Dentaire, au mois de mars 2022.**

### **10 - Questions diverses et matérielles:**

Conformément au **protocole sanitaire**, de cette année:

- l'accès aux locaux scolaires et périscolaires n'est toujours pas autorisé aux parents d'élèves.
- le lavage des mains et l'aération des locaux sont renforcés.
- le brassage des élèves entre les classes n'est toujours pas permis, il n'y a plus de décroisement en MS et GS, l'après-midi.
- les récréations se font par groupe classe, la cour est divisée en deux ou trois espaces bien distincts.
- le port du masque est à nouveau obligatoire, dès le CP, à partir du lundi 15/11/2021.
- en maternelle, les jeux et le matériel collectif sont isolés 24 heures, on organise donc une rotation.

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et doivent bien veiller à ne pas envoyer un enfant fiévreux à l'école. Pensez bien aussi au lavage des mains dès l'arrivée au domicile.**

Les élèves des 2 écoles du RPI et leurs parents pourront participer à **une collecte de la Banque Alimentaire, début décembre 2021.**

### **12 - Date du prochain conseil d'école:**

Le deuxième conseil d'école aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022.

*Parents, nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.*